ANNEXE

A/ REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ Les comptes annuels de **l'exercice 2025** ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 et du règlement 2016-07 de l'autorité des normes comptables (ANC) homologué par arrêtés ministériel du 26 décembre 2016 et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

2/ L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte-tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, sur le mode linéaire.
Au taux de 100% pour les logiciels, 10% pour les aménagements, 20% ou 10% pour les matériels de bureau.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Fonds commercial de 7 850 € : Valeur suivant apport d'un fonds de commerce le 01 janvier 2002 constitué de l'enseigne et du nom commercial, la marque ABAULT et de toutes études et documents commerciaux divers.
Dans le cadre de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013, les dispositions du Plan Comptable Général relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, corporels et incorporels et en particulier du fonds commercial, sont modifiées par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 de l'ANC. Au 31/12/2025, il n'y a pas lieu de constater de dépréciation des éléments présents en fonds commercial.

Immobilisations décomposables : L'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celle-ci ne présente pas d'impact significatif,
Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Stocks

Pas de stock au 31 décembre.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement

Pas de valeurs significatives au 31 décembre.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Charges à payer

Certaines charges ont fait l'objet d'écritures en frais à payer :

- congés payés à payer 32 037 euros
- charges Sociales /CP à payer 9 821 euros
- Personnel charges à payer14 006 euros
- Charges Sociales / autres frais de personnel..... 42 832 euros
- Taxe CVAE à payer1 418 euros
- Taxe véhicule société..... 954 euros
- Taxe AGEFIPH..... 1 188 euros
- Taxe Formation1 013 euros

Charges comptabilisées d'avance

- 6 598 € dont 3 157 € d'abonnements logiciels et 1 569€ d'assurances pour 2025.

Produits comptabilisés d'avance.

- Néant.

Produits à recevoir.

- Aide à l'embauche Alternant : Charlotte DELAGE : 833,32 euros.
- Depens – Litige Affaire la Cabridelle : 1 500 euros

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qu présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

3/ La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

B/ COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1 Amortissements et provisions

Voir tableaux fiscaux 2055-SD et 2056-SD.

2 Mouvements des postes de l'actif immobilisé

Voir tableau fiscal 2054-SD.

3 Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Sans objet.

4 Etat des échéances des créances et des dettes.

Voir tableau fiscal 2057-SD.

5 Engagements financiers

Donnés : sans objet
Reçus : sans objet.

6 Eléments fongibles de l'actif circulant

Sans objet.

7 Composition du capital social

Le capital social s'élève à 60 000 € divisé en 1 200 actions de 50 € à la clôture de l'exercice.

8 Parts bénéficiaires

Néant

9 Consolidation

Sans objet.

10 Entreprises liées au 31/12/2025

Le montant total des créances clients ou fournisseurs des entreprises liées s'élève à 0 €.
Le montant total des dettes fournisseurs envers une entreprise liée s'élève à 0 €.
Le montant total des créances, inscrites en compte associés, des entreprises liées s'élève à 0 €.
Le montant total des dettes, inscrites en compte associés, des entreprises liées s'élève à 0 €.

11 Engagement pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées

La société n'a pris aucun engagement en matière de pensions, retraites, et indemnités assimilées qui n'ait fait l'objet de provision correspondante.

12 Avances et crédits alloués aux dirigeants

Conformément à l'article 106 de la loi du 24 juillet 1966 aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

13 Rémunérations allouées aux dirigeants à raison de leurs fonctions

Organes d'administration et de direction : 63 124 € net imposable.

14 Obligations convertibles, échangeables et titres similaires

Néant.

15 Ventilation de l'impôt

	Avant Impôt	Impôt corresp.	Après Impôt
Résultat courant.....	+ 96 711	- 18 270	+ 78 442
Résultat exceptionnel.....	- 7 587	- 0	- 7 587
Résultat comptable.....	+ 89 124	- 18 270	+ 70 854

16 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par marché géographique

Secteurs d'activité	Montant net CA
Ventes de marchandises	0 euros
Prestations, honoraires HT	2 317 605 euros

Dont export..... 0 euros.

17 Ventilation de l'effectif moyen

Salarié d'une part et mis à la disposition de l'entreprise d'autre part

	Effectif moyen Salarié	Effectif mis à Disposition de l'entreprise
Président salarié	1	0
Cadres et professions	4	0
Intellectuelles supérieurs	0	0
Professions intermédiaire	0	0
Employés	19	0

18 Incidence sur le résultat de dispositions relatives aux amortissements et aux provisions

Néant.

19 Accroissements ou allégements de la charge fiscale future

Effets du mouvement des provisions réglementées sur le résultat et sur la charge fiscale future : néant.

Autres éléments entraînant une charge fiscale future : néant.
Eléments entraînant un allégement de la charge fiscale future : néant.

C/ AUTRES INFORMATIONS

1 Postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste

Sans objet.

2 Frais d'établissement

Sans objet.

3 Comptes de régularisation

Sans objet.

4 Crédit bail – Location courte durée - location longue durée

Location matériels : 1 863 € HT pour l'année
Location logiciels : 29 495 € HT pour l'année

5 Provisions

Pour litige commercial en cours : 5 000 € - Dossier Esoterix – Dépens de l'affaire.

Pour litige commercial en cours : 1 500 € - Dossier Keatchen – Affaire sur un litige Commercial (Honoraires Avocats).

6 Renseignements concernant les filiales et participations.

Ces opérations entrainent la gestion de 3 établissements secondaires au sein de la société ABAULT IE ainsi que d'un siège social.

7 PRET Garantie par l'état

La société a obtenu un prêt en avril 2020 de 125 000 € remboursable en 5 ans maximum avec un différé de 2 ans (1er remboursement en mai 2022). Solde = 10 557 € au 31/12/2025.

8 CESSION

À la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un projet de cession des titres de la société a fait l'objet d'un protocole de cession signé sous conditions suspensives.

Cette opération, qui porte sur les titres de la société, n'a pas d'incidence sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025. À ce stade, aucune modification des méthodes comptables ni aucun ajustement des comptes n'a été retenu.

La continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

ABAULT IE
Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros
Siège social : 3, Rue d'Alsace Lorraine
31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 440 346 518

PROCES-VERBAL DE LA DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 03 AVRIL 2026

Le 03 AVRIL 2026, à 14 heures, au siège social,

La SAS EDLU, inscrite au RCS de Créteil 852 234 483, représentée par son Président, Monsieur Alexandre CLAUDET.

Propriétaire de la totalité des 1 200 actions de 10 € chacune composant le capital social de la société ABAULT IE.

Présidente et associée unique de la société ABAULT IE.

Après avoir pris connaissance :

- des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés faisant apparaître un bénéfice de 70 854 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal (article 39-4 du Code Général des Impôts). L'associée unique approuve le montant de la taxe sur les véhicules des sociétés s'élevant à 954 euros.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à la somme de 70 854 euros, avec le report à nouveau créditeur comme suit :

- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2025 :70 854 €
- Auquel s'ajoute le report à nouveau :129 750 €

Total formant un bénéfice distribuable :200 604 €

- A titre de dividendes, à concurrence de :66 000 €

soit un dividende de 55 € par action
distribué de manière immédiate sur décision de l'associée unique.

Soit un solde au compte « Report à nouveau » de :134 604 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes mis en distribution	Dividendes éligibles à l'abattement
31/12/24	NEANT	NEANT
31/12/23 (1)	268 800,00 €	26 432,00 €
31/12/22	NEANT	NEANT

(1) Assemblée générale du 15/04/2024 : distribution de 100 800 € - Décisions collectives des associés du 12/09/2024 : distribution de 168 000 €.

TROISIEME RESOLUTION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente décision pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Le présent acte, constatant la décision de l'associée unique, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la société.

LA SAS EDLU
Présidente et associée unique

Monsieur Alexandre CLAUDET



2026

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2026

cerfa

N° 15949 * 08

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	ABAULT IE — Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	3 rue ALSACE LORRAINE 31000 TOULOUSE
SIRET	44034651800028
Durée de l'exercice en nombre de mois*	12
Durée de l'exercice précédent *	12

Exercice N clos le 31 12 2025

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé	TOTAL (I	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB		AC	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 553	AG 7 552	1
	Fonds commercial (1)	AH	7 850	AI	7 850
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	199 157	AQ 65 172	133 985
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	89 572	AU 78 949	10 624
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	1 629	CT	1 629
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	14 252	BI	14 252
	TOTAL (II)	BJ	320 013	BK 151 673	168 340
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	122 842	BY 19 725	103 117
	Autres créances (3)	BZ	21 825	CA	21 825
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	323 073	CG	323 073
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	6 598	CI	6 598
	TOTAL (III)	CJ	474 338	CK 19 725	454 613
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	794 351	1A 171 398	622 953

Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	24 300
Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

② **BILAN – PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **ARAULT IE**

				Néant ☐ * Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :60..000.)		DA	60 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)		DD	6 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3) *	(dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau		DH	129 750
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	70 854
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
Autres fonds propres		**TOTAL (I)**	DL	266 604
	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
		TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	6 500
	Provisions pour charges		DQ	
		TOTAL (III)	DR	6 500
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS	10 557
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	
	Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs EI)	DV	159
	Instruments financiers à terme		D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	26 541
	Dettes fiscales et sociales		DY	256 789
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	55 803
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
		TOTAL (IV)	EC	349 849
	Écart de conversion passif * et différences d'évaluation		ED	
		TOTAL (V)	EE	622 953
		TOTAL GENERAL (I à V)		

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		- Écart de réévaluation libre	1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	349 849
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Comptes certifiés conformes
3/07/2026

EBP Informatique 2026